

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2023

RELANCER L'ORGANISATION DES CLASSES DE DÉCOUVERTE - (N° 1794)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC26

présenté par

Mme Pochon, Mme Pasquini, M. Raux, Mme Taillé-Polian, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, M. Peytavie, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et M. Thierry

ARTICLE 2

I. – À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« part fonctionnelle de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves »

les mots :

« prime ».

II. – En conséquence, aux alinéas 2 et 3, substituer au mot :

« indemnité »

le mot :

« prime ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à sortir l'aide à l'organisation de séjours scolaires du dispositif de « Pacte enseignant », un mécanisme qui instaure une rémunération à la découpe pour les enseignants alors que la profession fait face à une crise des vocations. Il conviendrait donc de ne pas légitimer ce dispositif qui conditionne chaque euro investi dans la fonction publique à des exigences supplémentaires pour une profession déjà en crise. Nous suggérons ainsi la mise en place d'une prime, précisée par décret.